

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 avril 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

24-04-0293 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 avril 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 15.4 Ordre de changement n° 35 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

« ADOPTÉE »

24-04-0294 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

24-04-0295 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-04-0296 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne poinsettias 2024 / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) se spécialise dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que près de 250 bénévoles offrent leur temps, leurs talents et leurs sourires aux patients de la MSPVS et leur famille et que 20 % du nombre d'heures de bénévolat a été dispensé, au cours de la dernière année, par des bénévoles habitant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2024.

« ADOPTÉE »

24-04-0297 Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2024 / Aide financière

CONSIDÉRANT la convention relative à une aide financière pour la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2021 à 2025 par laquelle la Ville a l'obligation de fournir à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges (FHVS) du soutien technique et logistique raisonnable ainsi que des équipements disponibles à l'aréna;

CONSIDÉRANT que le coût et la logistique relatifs aux branchements électriques des kiosques sont maintenant assumés par la Fondation;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation afin que cette charge de la Ville soit remplacée par une aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 6 500 \$ soit versé à la Fondation Hôpital Vaudreuil-Soulanges (FHVS) à titre d'aide financière dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 15 mai 2024.

« ADOPTÉE »

24-04-0298 Vente pour défaut de paiement de taxes 2024 / Ordonnance

CONSIDÉRANT que plus de six mois se sont écoulés depuis l'avis de dépôt du rôle de perception;

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie pour les années 2022 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal ordonne à la greffière de vendre à l'enchère publique qui se tiendra le 6 juin 2024 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2022 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2022 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 6 juin 2024, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2023 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées, les pénalités et les frais afférents.

« ADOPTÉE »

24-04-0299 Vente pour défaut de paiement de taxes 2024 / Autorisation d'enchérir

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement desdites taxes qui se tiendra le 6 juin 2024 à 14 h;

QUE le trésorier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

« ADOPTÉE »

24-04-0300 Assurance responsabilité professionnelle / Barreau du Québec / Exemption / Greffière

CONSIDÉRANT que M^e Zoë Lafrance occupe à titre exclusif le poste de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que M^e Lafrance est membre du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 7 de l'article 3 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec*, un avocat peut demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance s'il est au service exclusif d'une municipalité qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'avocat dans l'exercice de sa profession;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance responsabilité de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec couvre les conséquences de toute erreur ou omission qui pourraient être reprochées à M^e Lafrance dans le cadre de son emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par son employée M^e Zoë Lafrance, avocate, dans l'exercice de sa profession.

« ADOPTÉE »

24-04-0301 Assurance responsabilité professionnelle / Chambre des notaires du Québec / Exemption / Greffière adjointe

CONSIDÉRANT que M^e Catherine Ricart occupera à titre exclusif le poste de greffière adjointe du Service du greffe et des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que M^e Ricart est membre de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'alinéa 3(2)c) du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires*, un notaire est dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance s'il est au service exclusif d'une municipalité et que celle-ci se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par le notaire dans l'exercice de sa profession;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance responsabilité de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec couvre les conséquences de toute erreur ou omission qui pourraient être reprochées à M^e Ricart dans le cadre de son emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par M^e Catherine Ricart, notaire, dans l'exercice de sa profession, et ce, à partir de son entrée en fonction.

« ADOPTÉE »

24-04-0302 Dépôt / Liste des comptes / Période du 16 au 30 mars 2024

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés pour la période du 16 au 30 mars 2024 totalisant un montant de 8 222 394,70 \$.

24-04-0303 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le Conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 2 avril 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

24-04-0304 Direction générale / Contrat individuel de travail / Directrice générale adjointe / Avenant

CONSIDÉRANT le contrat individuel de travail intervenu entre la Ville et M^e Mélissa Côté, directrice générale adjointe, le 4 juillet 2023 à la suite de l'adoption de la résolution 23-07-0667;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification au paragraphe 5.1 dudit contrat individuel de travail portant sur les vacances annuelles;

CONSIDÉRANT le paragraphe 15.1 du contrat individuel de travail stipulant que toute modification audit contrat devra être consignée par écrit et signée par les deux parties à défaut de quoi, elle n'aura aucun effet et sera nulle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire ainsi que le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant à intervenir au contrat individuel de travail à durée indéterminée de M^e Mélissa Côté, directrice générale adjointe, ainsi que tous les documents requis permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-04-0305 Service des travaux publics / Affectation temporaire au poste de contremaître saisonnier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 2 avril 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Kevin Boivin, préposé – Aqueduc et égouts 1, soit affecté temporairement au poste de contremaître saisonnier pour la période débutant le 16 avril 2024 et se terminant au plus tard le 16 octobre 2024;

QU'au cours de cette période, M. Boivin bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente.

« ADOPTÉE »

24-04-0306 Service de l'aménagement du territoire / Promotion / Cheffe de division – Permis et inspections

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 2 avril 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la promotion de M^{me} Marie-Michelle Marleau au poste de cheffe de division – Permis et inspections au Service de l'aménagement du territoire au salaire prévu à l'annexe B (classe 15, échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE cette promotion prenne effet le 16 décembre 2024, date à partir de laquelle M^{me} Marleau occupera ses nouvelles fonctions;

QUE M^{me} Marleau ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Marleau.

« ADOPTÉE »

24-04-0307 Service de sécurité incendie / Promotion / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 2 avril 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la promotion de M. Maxime Gendron au poste de capitaine aux opérations au sein de la division – Opérations du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 16 avril 2024, au salaire prévu à l'annexe « B-1 » (classe 1, échelon 5) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE M. Gendron ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Gendron.

« ADOPTÉE »

24-04-0308 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 avril 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Steven Pilon au poste régulier de capitaine aux opérations au sein de la division – Opérations du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 16 avril 2024, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1- échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Pilon ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Pilon.

« ADOPTÉE »

24-04-0309 Service du génie et de l'environnement / Modification à la structure organisationnelle / Poste de chef de section – Environnement

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement datée du 5 avril 2024;

CONSIDÉRANT les orientations environnementales adoptées par la Ville au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la planification stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT la mission et les aspirations que la Ville a faites siennes dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci;

CONSIDÉRANT les rôles et responsabilités attribués à la titulaire du poste de chef de section – Environnement ainsi que la nature des mandats dont elle assure la mise en œuvre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ce contexte, d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service du génie et de l'environnement afin que celle-ci reflète plus fidèlement la vision de la Ville et soit en meilleure adéquation avec les fonctions assumées par la titulaire du poste de chef de section – Environnement;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre les représentants de la Ville et les représentants de l'Association des employés-cadres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de chef de section – Environnement soit converti en poste de chef de division – Environnement, en date de la présente, et que le salaire attribué à cette fonction soit révisé à la hausse, soit à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur et conformément à l'évaluation conjointe réalisée le 12 avril 2024 par les représentants de la Ville et les représentants de l'Association des employés-cadres;

QUE la titulaire du poste de chef de section – Environnement se voit octroyer, en date de la présente, le poste de cheffe de division – Environnement et que son salaire soit celui prévu à la classe 15 – échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE le poste de cheffe de division – Environnement relève de la directrice du Service du génie et de l'environnement;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

24-04-0310 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 21-02-075 /

CONSIDÉRANT que la Ville embauche des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable;

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner des représentants pour signer une Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec (Entente);

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-075 autorisant M^{mes} Sabrina Lalonde et Nancy Gervais à signer cette Entente;

CONSIDÉRANT qu'en raison des responsabilités confiées à M^{mes} Isabel Akl, conseillère en ressources humaines et Geneviève Lalande-Bernatchez, cheffe de section – Camps de jour et animation, dans le cadre de leurs fonctions, il est opportun de les désigner pour signer l'Entente, et ce, en remplacement des personnes autorisées par la résolution 21-02-075;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 21-02-075 soit abrogée;

QUE M^{mes} Isabel Akl, conseillère en ressources humaines au sein du Service des ressources humaines et Geneviève Lalande-Bernatchez, cheffe de section – Camps de jour et animation au sein du Service des loisirs et de la culture, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables de la Sûreté du Québec, ainsi que tout document nécessaire à cette fin.

« ADOPTÉE »

24-04-0311 Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche / Greffière adjointe

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 8 avril 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^e Catherine Ricart au poste régulier de greffière adjointe au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 13 mai 2024, au salaire prévu à l'annexe B (classe 15 - échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^e Ricart ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^e Ricart.

« ADOPTÉE »

24-04-0312 Disposition d'équipements informatiques / Développement Vaudreuil-Soulanges / Autorisation

CONSIDÉRANT que les équipements informatiques achetés par la Ville pour Développement Vaudreuil-Soulanges sont en fin de vie et devront bientôt être remplacés;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à céder ces équipements informatiques à Développement Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-04-0313 Mise à jour du contrat type / Contrat de location / Terrains sportifs extérieurs / Autorisations de signature et d'application de mesures

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le contrat type actuel de location de terrains sportifs extérieurs;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvé le contrat type « Contrat de location – terrains sportifs extérieurs » joint à la recommandation SLC-24-0022;

QUE la personne qui occupe le poste de directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de location avec chacun des locataires de terrains sportifs extérieurs;

QUE les personnes qui occupent les postes de directeur, chef de section – Logistique et projets spéciaux ainsi que régisseur – Plateaux et salles communautaires du Service des loisirs et de la culture soient autorisées à appliquer les mesures prévues à ce contrat.

« ADOPTÉE »

24-04-0314 Demande d'aide financière / MCC / Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être transmise au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'achat de documents dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour les achats effectués pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT qu'un mandataire doit être désigné pour la signature de la convention une fois la subvention accordée dans le cadre de cet appel de projets;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cheffe de division – Bibliothèque soit autorisée à compléter, signer et acheminer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 pour les achats de documents effectués en 2023;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit désigné comme mandataire pour la signature de la convention d'aide financière à intervenir avec le MCC.

« ADOPTÉE »

24-04-0315 Octroi de contrat / 401-120-24-17 / Fourniture de services pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2024 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services liés au domaine artistique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par In Situ inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'offre présentée par In Situ inc., et ce, pour un montant de 60 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec In Situ inc. pour la production du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2024.

« ADOPTÉE »

24-04-0316 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-15 / Travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 26 mars 2024 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-15;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Construction Camara (6742114 Canada inc.) pour les travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un montant de 234 765 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-15;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2024, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

24-04-0317 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1817.02 / Entrepreneur général / Réaménagement intérieur du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre du contrat pour le réaménagement intérieur du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme (appel d'offres n° 401-110-23-R1817.02) comprenant l'ordre de changement n° 6 totalisant un montant de 14 469,77 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-04-0318 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 6 et 8 à 10 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02) comprenant les ordres de changement n°s 6 et 8 à 10 totalisant un montant de 53 164,65 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-04-0319 Ordre de changement n° 7 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02 / Entrepreneur général / Ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 7 de l'entrepreneur général relié aux travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration (appel d'offres n° 401-110-22-R1779.02) totalisant un montant de 394 388,85 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

24-04-0320 Octroi de contrat / 401-120-24-16 / Expertise technique d'évaluation de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par GHD Consultants ltée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par GHD Consultants ltée, pour l'expertise technique d'évaluation de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte, et ce, pour un montant de 69 500 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service du cocontractant.

« ADOPTÉE »

24-04-0321 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 71 à 77 / Période des mois de février à mars 2024 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1773.02 / Entrepreneur général / Construction de la caserne n° 11 - De Lotbinière / Règlement n° 1773

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de construction de la caserne n° 11 – De Lotbinière (appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02) comprenant les ordres de changement n°s 71 à 77 couvrant la période de février à mars 2024 totalisant un montant de 46 369,18 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-04-0322 Ordre de changement n° 35 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 35 de l'entrepreneur général relié au projet de construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) totalisant un montant de 130 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-04-0323 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil (appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01) comprenant l'ordre de changement n° 4 totalisant un montant de 5 222,34 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-04-0324 Fonds communautaire Écoprojets / Subventions 2024

CONSIDÉRANT le lancement en 2022 du Fonds communautaire Écoprojets de la Ville, tel que prévu à la Politique environnementale, la Politique familiale et des aînés et la Planification stratégique de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce fonds s'adresse aux citoyens, regroupements de citoyens, institutions et organismes à but non lucratif et que ceux-ci ont été invités à déposer des projets entre le 1^{er} janvier et le 29 février 2024;

CONSIDÉRANT que trois des cinq projets reçus ont été jugés recevables et soumis au comité de sélection afin d'évaluer chaque projet selon la grille d'analyse prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT que ces trois projets ont obtenu la note minimale exigée et deviennent ainsi admissibles à une aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyées aux organismes suivants, selon les modalités précisées au Fonds communautaire Écoprojets, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des trois projets retenus pour l'année 2024 :

- Compost à l'école de l'école Papillon-bleu, la somme de 4 200 \$;
- Brigade de jardin dans les parcs de l'Atelier paysan, la somme de 5 000 \$;
- Verdissement de la classe extérieure de l'école Brind'Amour, la somme de 5 000 \$;

QUE 50 % de l'aide financière soit versée dès l'adoption de la présente résolution, conditionnellement à l'obtention des permis exigés par la Ville, le cas échéant, et des preuves de la capacité de payer des demandeurs pour les dépenses qui seront engendrées par les projets avant la réception l'aide financière du Fonds communautaire Écoprojets;

QUE le résidu de l'aide financière soit versé à la suite de la réception et de la validation par la division – Environnement du Service du génie et de l'environnement, du formulaire de fin de projet et des preuves de dépenses;

QUE la Ville se réserve le droit de modifier à la baisse le montant prévu pour le deuxième versement, afin que la somme totale de l'aide financière corresponde aux dépenses réellement encourues lors de la réalisation du projet;

QUE la Ville se réserve le droit de diminuer le deuxième versement de l'aide financière si le projet n'est réalisé qu'en partie, ou si des preuves justificatives de dépenses non admissibles sont présentées.

« ADOPTÉE »

24-04-0325 Adoption / Règlement n° 1709-29 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Frais relatifs à l'urbanisme et au permis de stationnement résidentiel

La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-29 a été déposé à une séance tenue le 2 avril 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-29 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de remplacer les annexes 8 et 17 relatives à l'urbanisme et au permis de stationnement résidentiel ».

« ADOPTÉE »

24-04-0326 Adoption / Règlement n° 1270-77 / Plan d'urbanisme / Retrait des lots 4 325 290 et 4 366 083 de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » pour les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) / Modification du concept d'aménagement et de certaines affectations du secteur du quartier de la Gare ainsi que de certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement

La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2024 le projet de règlement n° 1270-77;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 avril 2024 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-77 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de :

- retirer de l'aire d'affectation du sol « Commerce artériel (C-A) » les lots 4 325 290 et 4 366 083 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »;
- modifier le concept d'aménagement et certaines affectations du secteur du quartier de la Gare de même que certains objectifs et mesures concernant les usages, la hauteur des bâtiments et la gestion du stationnement ».

« ADOPTÉE »

24-04-0327 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-321 / Zonage / Modification des normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil / Remplacement de la grille des usages et normes de la zone C3-1004 pour permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire - Espaces publics (P1) » / Création de la zone H5-360 à même la zone C3-352 / Retrait de l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2024 le premier projet de règlement n° 1275-321;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 avril 2024 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-321 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- modifier l'article 3.2.103.7 concernant les normes applicables au stationnement à proximité de la Gare Vaudreuil;
- remplacer la grille des usages et normes de la zone C3-1004 afin de permettre les classes d'usages « Commerce de quartier (C1) », « Habitation mixte (H5) » et « Communautaire – Espaces publics (P1) » de même que les dispositions applicables à ces dernières;
- créer la zone H5-360 à même la zone C3-352 et la grille des usages et normes applicables;
- retirer l'identification d'une zone tampon aux zones H5-360 et C3-1004 »

« ADOPTÉE »

24-04-0328 Adoption / Règlement n° 1275-323 / Zonage / Permission, comme usage accessoire à un usage communautaire, lieu de culte ou cimetière, des usages liés à la préparation des morts pour les obsèques et l'inhumation

La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2024 le premier projet de règlement n° 1275-323;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 avril 2024 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 avril 2024 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 3 avril 2024, les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande pour que le présent règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire jusqu'au 11 avril 2024 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-323 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, comme usage accessoire à un usage communautaire, lieu de culte ou cimetière, les usages liés à la préparation des morts pour les obsèques et l'inhumation ».

« ADOPTÉE »

24-04-0329 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 27 mars 2024.

« ADOPTÉE »

24-04-0330 Proposition / Mandat d'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Atelier avec les élus et la Direction générale sur les rôles et responsabilités des élus et des officiers municipaux / Autorisation

CONSIDÉRANT la lettre transmise par la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 février 2024 offrant son accompagnement si le conseil municipal est confronté à des difficultés dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois plusieurs membres du conseil, incluant le maire, ont exprimé un bris de confiance entre élu(e)s et une incompréhension des rôles et responsabilités de chacun(e)s;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MAMH est disponible pour animer un atelier d'information gratuit de trois à quatre heures sur les rôles et les responsabilités des élus et des officiers municipaux et que cet atelier peut se tenir de jour, de soir ou la fin de semaine;

CONSIDÉRANT que toute municipalité qui désire obtenir l'accompagnement du MAMH peut communiquer avec sa direction régionale qui pourra proposer à la municipalité une démarche d'accompagnement spécifique;

CONSIDÉRANT qu'une résolution adoptée par la majorité du conseil est nécessaire afin de se prévaloir de ce service;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

QUE la direction générale de la Ville de Vaudreuil-Dorion communique avec le représentant de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'organiser un atelier sur les rôles et responsabilités des élus et des officiers municipaux;

QUE , tel que décrit dans la correspondance datée du 28 février 2024 du MAMH, cet atelier aborde les bonnes pratiques à l'égard du fonctionnement d'un conseil municipal, le rôle du directeur général et du greffier-trésorier ainsi que celui du maire et des conseillers municipaux en plus d'aborder différents aspects de l'administration d'une municipalité, ainsi que l'éthique et la déontologie;

QUE l'ensemble des élu(e)s de Vaudreuil-Dorion ainsi que la Direction générale participent à cet atelier.

Il est RÉSOLU à la majorité des élus présents de rejeter la proposition.
(M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ayant voté pour et MM. Guy Pilon, Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin ayant voté contre.)

« ADOPTÉE »

24-04-0331 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

Des discussions ont lieu sur le point 21.1 qui a été rejeté et plusieurs des élus partagent leur point de vue à cet effet.

M^{me} Lechasseur mentionne que, dans le cadre du Jour de la Terre qui aura lieu le 22 avril prochain, la Ville a organisé des activités telles qu'une corvée de nettoyage le 20 avril au parc de Dorion-Gardens ainsi qu'un Bioblitz le 27 avril au parc nature Harwood consistant à documenter le plus grand nombre possible d'espèces de faune et de flore sauvage dans ce parc.

M^{me} Sharma mentionne qu'une causerie citoyenne sera tenue le 22 avril de 19 h à 21 h avec les conseillères M^{mes} Morin, Lechasseur et Sharma intitulée *S'inspirer d'initiatives municipales pour la décarbonation de nos milieux de vie*. Elle souligne aussi qu'une causerie sur la mobilité des personnes aura lieu au mois de juin.

M^{me} Morin mentionne qu'il s'agit de la Semaine de l'action bénévole 2024 et elle remercie tous les bénévoles de Vaudreuil-Dorion.

24-04-0332 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-04-0333 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 29 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière